

Le magazine de la Communauté de communes des Villes Sœurs









ÉDITODU PRÉSIDENT



Eddie FACQUE

— Président de la Communauté de communes des Villes Soeurs

Chères habitantes, chers habitants,

C'est avec une immense fierté que je vous présente le tout premier numéro de votre magazine communautaire : Le vingt-huit. Ce nouveau support de communication incarne un véritable tournant pour notre Communauté de communes, symbolisant à la fois le renouveau et notre volonté de partager avec vous les projets et les initiatives qui façonnent notre territoire.

Notre Communauté de communes est en constante évolution, portée par des projets structurants qui améliorent le quotidien de chacun d'entre nous. Ce magazine a pour vocation de vous offrir une information claire, transparente et accessible.

Dans ce premier numéro. découvrirez vous informations essentielles sur le fonctionnement et le rôle de votre Communauté de communes: son organisation, ses finances. Vous trouverez également des actions concrètes pour vous aider dans vos démarches quotidiennes, des initiatives visant à favoriser le bien-vivre sur notre territoire, ainsi que des réalisations ambitieuses en faveur de la santé, la mobilité, l'attractivité, la culture, la jeunesse... Chaque action menée est une pierre apportée à l'édifice commun, une preuve tangible de notre solidarité et de notre volonté de progresser ensemble.

Je vous souhaite une agréable lecture.

et Chaleureusement,

SOMMAIRE

DÉCRYPTAGE	04
Les champs d'intervention de la CCVS. La répartition des dépenses prévisionnelles.	
Maison des services publics : vos démarches en ligne.	
Santé : agir ensemble pour la santé de tous.	
Protection du littoral : la GEMAPI, c'est quoi ?	
Attractivité : un enjeu essentiel pour notre territoire.	
CAUSES COMMUNES	14
Un regard sur le conseil communautaire.	
La gare du Tréport-Mers.	
DOSSIER	16
Mobilité : nos initiatives pour un territoire plus durable.	
GRAND ANGLE	18
La gestion des déchets.	
BIEN VIVRE	20
Relais petite enfance : ateliers, animations collectives et guichet unique.	_
Enfance jeunesse : des séjours et des activités toute l'ann pour les jeunes et les enfants.	née

3 bonnes raisons de fréquenter le réseau des bibliothèques

O2S et O2 falaises, deux équipements pour se détendre





des Villes Sœurs.

et se dépenser!



Le magazine d'information de la Communauté de communes des Villes Sœurs.

Juin 2024 #1 - www.villes-soeurs.fr

Directeur de la publication : Eddie Facque Responsable de la communication / Rédacteur en

Rédaction : Inès Ferreira-Avenel, Chloé Bourgoin Conception et mise en page : Cœur d'articho Crédits photos : Communauté de communes des

Impression : Leclerc Groupe Sprint – Tirage

Suivez l'actu de votre Communauté o communes sur villes-sœurs.fr et sur le

loutes nos publication sont à retrouver dans l kiosque :







DÉCRYPTAGE



Les champs d'intervention de la Communes

La Communauté de communes des Villes Sœurs exerce en lieu et place de ses communes membres, des compétences dites **obligatoires, optionnelles** et **facultatives.**

Compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace
- Développement économique et tourisme
- Environnement et traitement des déchets
- · Accueil des gens du voyage
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Compétences optionnelles :

- Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire et santé
- Politique du logement
- Maison des services publics

Compétences facultatives :

- Développement du territoire
- Entretien des chemins de randonnée, gestion d'espaces verts, de voies d'accès et des ronds-points du parc d'activités
- Participation au financement des formations BAFA / BAFD et des structures d'accueil de la petite enfance du territoire conventionné
- Gestion d'un relais petite enfance
- Gestion des accueils de loisirs pendant les périodes scolaires
- Apprentissage de la natation pour les écoles maternelles et élémentaires
- Financement du déploiement de la fibre optique
- Réalisation et suivi du contrat local de santé
- Gestion du réseau des bibliothèques
- Urbanisme règlementaire et instruction des demandes d'autorisation du droit des sols
- Mobilité

Notre Communauté de communes : Une histoire en mouvement

Crée en 1999 autour du projet d'aménagement d'une zone d'activité au lieu-dit de Gros-Jacques, notre Communauté de communes rassemblait alors 6 communes fondatrices : Eu, Oust-Marest, Ponts-et-Marais, Le Tréport, Mers-les-Bains et Saint Quentin-Lamotte-Croix-au-Bailly.

Entre 2003 et 2009, 15 communes viennent la rejoindre, ses compétences transférées se développent, son nom évolue pour « Communauté de communes Bresle Maritime ».

En 2017, avec la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République – la loi NOTRe – 7 autres communes intègrent la Communauté de communes. Nous comptons désormais 28 communes rassemblées sous le nom de : « Communauté de communes des Villes Sœurs ».

Les rôles et responsabilités au sein de l'intercommunalité



Le conseil communautaire :

Le conseil communautaire est composé de 50 femmes et hommes élus, engagés pour les 28 communes de notre territoire. Il permet de gérer les affaires de l'intercommunalité dans la limite des missions qui lui sont confiées. On y vote toutes les décisions pour le développement et la gestion du territoire. Le conseil communautaire se réunit au moins une fois tous les 3 mois.



Le bureau communautaire :

C'est une équipe! Le président, les vice-présidents et les conseillers délégués, proposent le cap de la politique de la Communauté de communes. Le bureau étudie les grands dossiers et prépare les propositions qui seront examinées et arbitrées par le conseil communautaire.



Le Président :

C'est le chef d'orchestre! Il est élu par les conseillers communautaires après chaque renouvellement des conseils municipaux. Il est le représentant légal de la Communauté de communes. Il préside les séances du conseil communautaire, dont il fixe l'ordre du jour et met en œuvre les décisions prises par le conseil communautaire.



Les vice-présidents et les conseillers délégués :

Ils sont 9 vice-présidents et 5 conseillers délégués, chacun en charge d'une thématique. Ils assistent le président, qui leur délègue une partie de ses fonctions.



Les commissions :

Pilotées par les vice-présidents, les commissions sont organisées par thématique (commission réseau des bibliothèques, commission déchets, ...). Elles sont composées d'élus communautaires. Elles se réunissent régulièrement pour donner leurs avis et préparer les délibérations du conseil communautaire. Elles n'ont pas de pouvoir de décision mais elles participent aux réflexions sur des thématiques particulières.



Les agents :

Ils mettent en œuvre les décisions prises par la gouvernance et le conseil communautaire.

En mars 2024, la Communauté de communes des Villes Sœurs comptait 73 agents dont 64 à temps plein, répartis selon les nécessités de service sur plusieurs sites (déchèteries, O2S, Office de tourisme, siège, ...).

Investir pour aujourd'hui et demain.

Le budget 2024 décrypté

Comme chaque foyer, votre Communauté de communes dispose d'un budget pour gérer ses finances et mener à bien les projets communautaires. Ce budget prévisionnel, élaboré chaque année par vos élus, est un outil essentiel pour garantir le bon fonctionnement de la collectivité et répondre aux besoins des citoyens. Ce qu'il faut retenir du budget prévisionnel 2024.

34 082 936€

budget principal

de la CCVS



Des finances saines

6 931 019€

sont dédiés à l'investissement

27131916€

sont dédiés au fonctionnement

La répartition des dépenses prévisionnelles



2880817€
pour **©2 falaises,** dont



205500€

pour **l'apprentissage de la natation** pour les scolaires et le transport vers le centre aquatique



Service à la population

(réseau des bibliothèques, enfance jeunesse, formation BAFA et BAFD, relais petite enfance, maison des services publics)





Tourisme et station nautique



Soutien à **l'investissement** des communes





O2S y compris les actions santé du contrat local de santé







Les priorités et objectifs pour 2024

1. Santé

Pour **soutenir** toutes les actions en faveur de la santé des habitants : l'installation de nouveaux médecins sur notre territoire avec la bourse d'études médicales, le médicobus, achat de terrains pour la construction d'un nouvel hôpital, mise en œuvre des actions prévues dans le contrat local de santé 2023 – 2027, soins oncologiques de support, divers programmes de prévention et sensibilisation, ...

2. Services à la population

Pour **maintenir** les services de proximité : la Maison des services publics, labélisée France Services, pour aider et accompagner les habitants dans leurs démarches administratives, les permanences justice, les ateliers numériques, les accueils de loisirs et séjours pour les jeunes, le relais petite enfance pour informer, accueillir et accompagner les parents, le réseau des bibliothèques, ...

3. Mobilité

Pour **développer** la mobilité sur l'ensemble de notre territoire : création d'un nouveau service de transport à la demande, création d'une ligne régulière de bus pour favoriser les trajets domiciletravail, subvention pour l'achat de vélo électrique, développement des mobilités

Un budget à l'équilibre voté en Conseil Communautaire

75 193 024 euros, c'est l'enveloppe financière prévisionnelle de l'ensemble des budgets dont dispose la Communauté de communes. Ce budget n'est pas illimité et il revient aux élus communautaires d'être vigilants, de s'assurer de son équilibre et qu'il soit utilisé de manière responsable et efficace. Comment faire face à l'augmentation des coûts de l'énergie? Comment développer la mobilité? Quelles actions pour faire face au manque de médecins sur notre territoire? Que faire pour améliorer le confort des habitants? ...

ا ۵

EN ACTION



La Maison des services publics vous simplifie vos démarches en ligne!

Vous cherchez un lieu où les démarches administratives en ligne se transforment en une expérience humaine et accessible ? Bienvenue à la « Maison des services publics » (MSP)!

Que ce soit pour ouvrir un compte en ligne (Ameli, impôts, ANTS, ...), effectuer une demande de carte grise, une déclaration de revenus, une pré-demande de papiers d'identité ou pour vous accompagner dans votre demande de retraite...

Nos conseillers vous guident, c'est gratuit et ça vous simplifie la vie!

À l'occasion du premier échange, vous recevrez un premier niveau d'information (documents à prévoir en fonction de votre démarche, orientation vers un conseiller de la Maison des services publics ou un partenaire, prise de rendez-vous ...).

bonnes raisons de s'y rendre!

1. Être accueilli près de chez vous

Plus besoin de parcourir des kilomètres pour avancer dans vos dossiers administratifs. La MSP vous accueille près de chez vous.

2. Être accompagné par des professionnels compétents

Le monde numérique peut être intimidant, surtout pour ceux qui ne sont pas familiers avec la technologie. Ici, vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé. Nos conseillers France Services répondront à vos questions et vous guideront dans l'utilisation d'un ordinateur, d'un scanner, d'internet ou d'une messagerie... Ils vous aideront à rassembler les documents nécessaires à vos démarches.

Et si dans le cadre d'une démarche complexe, nous n'avons pas la réponse à votre question, nous interrogerons nos partenaires ou nous vous orienterons vers le service approprié.

3. Simplifier vos contacts avec l'administration

La Maison des services publics est labellisée « France Services ». Les conseillers France Services sont formés pour vous accompagner dans vos démarches auprès de services nationaux : Caisse d'Allocations Familiales, France Titres, L'Assurance Retraite, L'Assurance Maladie, Chèque énergie, Finances publiques, France Travail, France Rénov', La Poste, MSA, et Point-Justice.

Point justice : Un accès facilité à la justice pour tous!

Le point justice facilite et améliore l'accès à l'information juridique. Chaque citoyen peut obtenir des informations sur ses droits, être orienté vers les services compétents ou recevoir une assistance dans certaines démarches juridiques.

Le point justice est un service de la Maison des services publics. Un conseiller évaluera la situation que vous exposerez, pour identifier le professionnel de la justice le mieux qualifié pour répondre à vos besoins.

Chaque mois, des permanences sont organisées. De nombreux professionnels sont à votre écoute : avocat, conciliateur de justice, notaire, commissaire de justice (huissier), Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), Union Départementale des Associations Familiales de Seine-Maritime (UDAF), Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), juriste du conseil départemental de l'accès au droit de Seine-Maritime (CDAD)...

Dates des prochaines permanences sur notre site internet.



Vous recherchez une solution de transport pour aller à la Maison des services publics?

Réservez votre trajet avec le transport à la demande (TAD), un service gratuit de mobilité mis en place par la Communauté de communes des villes soeurs. (+ infos sur le service, page 14)

Prenez rendez-vous avec un conseiller

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

La Maison des services publics (MSP) est là pour vous accompagner!

Sur rendez-vous au 02.27.28.05.91



Accès libre à l'espace numérique

Vous préférez effectuer vos démarches vous-même? Des ordinateurs sont mis à votre disposition en accès libre.

Lundi de 9h à 12h Mercredi de 14h à 17h Vendredi de 9h à 12h

Places limitées.

EN CHIFFRES

2021

création de la MSP

Un impact fort : déjà 8210 accompagnements depuis son ouverture.

VIDÉO: Flashez ce QR code pour découvrir le service en 1 min 30!





Contrat local de santé:

Agir ensemble pour la santé de tous

Le contrat local de santé (CLS) est un levier pour mieux coordonner la politique locale de santé. Découvrez comment cet outil stratégique répond aux besoins des usagers.

L'idée est de mettre en œuvre des actions concrètes au bénéfice de la santé des habitants. La Communauté de communes s'appuie sur un réseau de partenaires et d'acteurs, tels que les médecins, hôpitaux, associations, habitants, communes, établissements sociaux et médico-sociaux, pour créer une dynamique collective.

Encourager l'installation de nouveaux médecins



Pour inciter de jeunes médecins à s'installer sur le territoire, la Communauté de communes propose une bourse d'études médicales à de futurs médecins généralistes ou dentistes.

C'est une stratégie, encadrée par la loi, pour répondre aux besoins de santé locaux.

— **Financer vos études** en médecine : qui est éligible ?

Quelques conditions sont à remplir afin d'obtenir ce coup de pouce financier. Il faut soumettre sa candidature, en envoyant son CV et sa lettre de motivation.

POUR QUI?

- Les étudiants en médecine en France (toutes spécialités, dont généraliste et dentaire)
- Être scolarisé dans une unité de formation et de recherche (UFR) française,
- Être en 2ème année d'études et au-delà, pour les étudiants qui ont validé la PACES (Première Année Commune aux Études de Santé) ou LAS (Licence avec option Accès Santé) ou PASS (Parcours d'Accès Spécifique Santé).

La bourse de 7000 € par an est accordée sous conditions.

En contrepartie, le jeune diplômé s'engage à s'installer sur notre territoire pour une période déterminée, sinon il devra rembourser l'aide financière reçue.

EN CHIFFRES

2019

Création de la bourse d'études médicales.

18

Nombre d'étudiants partenaires à ce jour. **3 en dentaire et 15 en médecine** dont une future dermatologue.

2024

Installation de **plusieurs médecins** ayant bénéficié de la bourse d'études médicales de la CCVS.

Maisons sport-santé : O2S votre allié pour une vie plus saine!

La Communauté de communes a pris la décision de se lancer dans l'accompagnement du sport-santé, une initiative qui vise à faire du sport un véritable outil de prévention et de bien-être pour ses habitants. Cette orientation s'inscrit dans une volonté de proposer des solutions innovantes pour améliorer la santé publique et répondre aux besoins de la population.

Pourquoi le sport-santé?

Il est aujourd'hui reconnu que l'activité physique peut prévenir de nombreuses maladies chroniques, telles que les maladies cardio-vasculaires, le diabète, le cancer ou encore l'obésité. Le sport est un excellent moyen de lutter contre le stress, l'anxiété et la dépression.

Des ateliers culinaires, préparés et encadrés par une diététicienne sont aussi proposés.

Pour accompagner et soutenir ceux qui traversent un parcours de lutte contre le cancer, la CCVS propose aussi des soins oncologiques de support, sous conditions et en fonction de leurs besoins et envies. Les bénéficiaires de ce dispositif, intégralement pris en charge, peuvent accéder à un bilan individuel, de séances collectives d'activités physiques adaptées en salle, des soins socio-esthétiques, et l'accompagnement d'une diététicienne.

EN CHIFFRES

2023

Obtention du label Maisons sport-

Lancement des soins oncologiques de support.

22

Nombre de patients inscrits à ce jour.





Plus d'infos sur le sport-santé :

O2S

49 Route de Mancheville 76260 EU Tél. 02 35 50 53 60



La GEMAPI, c'est quoi?

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'État impose à la Communauté de communes de prendre en charge la gestion des milieux aquatiques ainsi que de la prévention des inondations.

La CCVS est compétente :

Pour la gestion des milieux aquatiques :

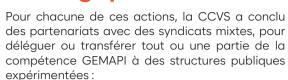
- **aménager** un bassin versant ou une fraction de bassin versant;
- **entretenir** et aménager un cours d'eau, un canal, un lac ou un plan d'eau, sans se substituer, le cas échéant, aux obligations des propriétaires riverains;
- **protéger** et restaurer des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides;

Pour la prévention des inondations :

- **entretenir** et **surveiller** les ouvrages de protection contre les inondations et contre la mer (digues, épis, enrochements, etc.).



Des partenariats stratégiques



- Pour la gestion des ouvrages littoraux : le syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard et le syndicat mixte du littoral de la Seine-Maritime :
- Pour la prévention des ruissellements et la gestion du bassin versant de l'Yères : le syndicat mixte du bassin versant de l'Yères :
- Pour la gestion de la rivière Vimeuse à Gamaches : le syndicat mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Vimeuse :
- Pour l'animation de classes d'eau dans le cadre du programme « Au Fil De la Bresle » : le syndicat mixte d'aménagement, de gestion et de valorisation du bassin versant de la Bresle.

EN CHIFFRES

20km

de côtes sont exposées à la submersion marine et à l'érosion.

448

enfants ont bénéficié des animations « classes d'eau » financées par la CCVS, durant l'année scolaire 2022 - 2023 pour les sensibiliser à la gestion de l'eau.

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Habitat, transports, emplois, écoles, loisirs, ... Le PLUi est un outil pour définir l'aménagement du territoire et impacte notre vie quotidienne. Conscientes de l'importance d'un développement cohérent et équilibré du territoire, les 28 communes membres de la CCVS travaillent ensemble à la construction du Plan local d'urbanisme intercommunal. Une enquête publique sera lancée fin 2024 afin de recueillir l'avis des habitants. Le document devrait être approuvé en 2025.

Nous y consacrerons un sujet <u>dans le prochai</u>

Attractivité

Un parc d'activités interrégional

Notre Communauté de communes des Villes Sœurs dispose d'une zone d'activités phare, le Parc Environnemental d'Activités Bresle Maritime (PEABM).

Le parc d'activités compte environ 20 entreprises et plus de 650 salariés. 50 hectares sont disponibles et prêts à accueillir de nouvelles entreprises.

La CCVS retenue dans le programme « Territoire d'industrie »

La Communauté de communes des Villes Sœurs a été retenue, aux côtés des Communautés de communes Aumale-Blangy et du Vimeu dans ce programme visant à accélérer le développement industriel. Il permet ainsi à nos entreprises de bénéficier de services et d'outils mis à disposition par l'État pour porter des projets industriels.

Le tourisme, un atout majeur pour le développement du territoire

L'office de tourisme Destination Le Tréport-Mers est un véritable moteur du développement local et de l'attractivité. Pour suivre et retrouver toutes les actualités de l'office de tourisme : rendez-vous sur le site destination-letreport-mers.fr





Le développement économique : un enjeu essentiel pour notre territoire

Depuis 2017, la loi NOTRe a transféré de nouvelles compétences à la CCVS en matière de développement économique. Saisie de cette opportunité, la CCVS a déployé une stratégie ambitieuse pour booster l'attractivité de son territoire, avec pour objectif de favoriser l'implantation d'entreprises, le développement de l'emploi et l'installation de nouveaux habitants.



Avez-vous déjà imaginé créer votre propre entreprise?

Réussir sa création ou reprise d'entreprise, c'est avant tout savoir s'entourer! Pour vous y aider, de nombreux évènements sont organisés tout au long de l'année pour vous accompagner:

- Les aides à la création et développement des entreprises;
- Le bus et les matinales BGE ;
- Les ateliers pendant les mois de la création et reprise d'entreprise.

Rejoignez-nous sur LinkedIn!

Restez connectés, suivez nos publications pour être informés des événements à venir. En rejoignant notre communauté LinkedIn, vous contribuez à dynamiser le réseau économique local et à faire rayonner notre territoire.





CAUSES COMMUNES



Un regard sur le conseil communautaire

Réunis en séance de conseil communautaire, vos élu(e)s de la Communauté de communes issu(e)s des 28 communes du territoire, prennent chaque année des centaines de délibérations pour réaliser les différents projets communautaires.

Pourquoi ont-elles été votées ? Combien ça coûte ? Quelles sont les répercussions dans notre vie quotidienne ? ... On vous explique plus particulièrement 2 décisions du conseil communautaire.

Le fonds d'accompagnement communautaire

Le fonds d'accompagnement communautaire (FAC) est un outil qui permet de financer des projets d'intérêt communautaire portés par les communes. Depuis 2021, il est élaboré par les élus communautaires selon un règlement précis qui définit les conditions d'accès et des versements des aides financières.

À la demande des communes, le FAC permet d'obtenir un financement pour un projet communal au service et profitable à tous les habitants du territoire.

En soutenant les communes, la CCVS affirme son engagement à améliorer le quotidien de ses habitants. Sur la période 2020-2024, plus de 6,5 millions d'euros ont été versés aux communes membres.

Le renouvellement de l'aide à l'acquisition d'un vélo électrique

Les élus communautaires ont voté à l'unanimité le renouvellement de la prime à l'achat d'un vélo électrique. Cette subvention, limitée à un vélo par personne est calculée sur la base de 25 % du coût d'un vélo neuf, plafonnée à 150 euros. Depuis 2021, environ 1500 personnes ont bénéficié de cette aide.

La Communauté de communes souhaite ainsi encourager et promouvoir l'utilisation des modes de transport plus doux et respectueux de l'environnement.

Suivez les conseils communautaires en direct et en vidéo sur notre chaîne Youtube et restez informés des décisions prises par votre Communauté de commune! Pour cela rien de plus simple, <u>flashez ce QR code!</u>





La gare du Tréport-Mers

Découvrez dans chaque numéro *Le vingt-huit*, des informations claires et vérifiées pour vous aider à déconstruire les idées reçues.

« La gare du Tréport est à l'abandon, la Communauté de communes ne fait rien! »





2018

Le projet d'acquisition de la gare est voté par les élus en conseil communautaire.

2019

Signature d'une convention avec la région Normandie et l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) pour mener une réflexion sur la restructuration urbaine du quartier de la gare. Elle permet de financer l'étude du quartier de la gare avec un zoom spécifique sur le bâtiment de la gare pour la réhabilitation du bâtiment.

2023

Formalisation du cahier des charges de maîtrise d'œuvre.

2025

Sélection du maitre d'œuvre qui accompagnera la CCVS dans la conception du projet de requalification, esquisse de l'avant-projet et projet. Lancement de la consultation des travaux.



2019

Acquisition de la gare par la Communauté de communes.

Avant cette date, la gare était la propriété de la SNCF. C'est dans cet état que nous en avons hérité. Si des interventions ponctuelles de mise en sécurité et d'urgence sont nécessaires, l'objectif premier de la CCVS est de construire un véritable projet pour la gare, pour lui donner une vocation centrale.

2021

Lancement de l'étude par l'EPFN Normandie.

2022

Fin de l'étude.

Les élus communautaires actent le projet de requalification de la gare et de son parvis pour un coût prévisionnel de 4 692 000 € HT.

2024

Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre.

2026

Démarrage des travaux pour une durée estimée de 18 mois.

Mobilité:

nos initiatives pour un territoire plus durable

La Communauté de communes des Villes Sœurs s'investit pour encourager l'utilisation des modes de transport plus doux et plus respectueux de l'environnement. Consciente des enjeux environnementaux et économiques liés aux transports, elle a mis en place une stratégie ambitieuse s'articulant autour de plusieurs axes.



— 1^{er} axe: développer un réseau de transport public

Vous souhaitez faire vos courses. vous rendre à un rendez-vous médical, vous rendre à vos activités préférées, sortir en famille ou entre amis, pensez TAD!

Depuis le 1^{er} iuillet 2022, le service a transporté plus de 5 000 personnes et parcouru plus de 90 000 km. Depuis le mois de mars, le service a évolué et fait peau neuve. Désormais, plus de restrictions pour se déplacer au sein du territoire, qui compte 52 points d'arrêts.





Le Transport à la Demande

Réservation obligatoire

Comment ça marche?

Réservez votre trajet en toute simplicité:

- Téléchargez l'application gratuite « Mv Mobi » aratuitement sur votre smartphone.
- Ou rendez-vous sur le site internet de la CCVS, rubrique « mobilité » et cliquez sur « réservation »
- Ou appelez le **02 32 18 40 70**

Une ligne régulière de bus

Sans réservation

Dès le 1^{er} juillet 2024, une ligne régulière de bus viendra compléter l'offre de transport, mise en place par la Communauté de communes. Cette ligne desservira 18 points d'arrêt entre Gamaches et le Parc d'activités Bresle Maritime à Saint-Quentin-Lamotte-Croix-au-Bailly. Il effectuera 8 trajets par jour 4 au départ de Gamaches et 4 au départ du Parc d'activités à 6h30, 7h30. 17h et 18h. Le trajet traversera diverses zones économiques et commerciales, des quartiers d'habitation et gares.

Flashez ce QR code et retrouvez toutes les informations pratiques!







- 2ème axe: créer des voies douces accessibles à tous

2 chemins, 1 objectif: développer la mobilité douce.

Que vous soyez à pied, à vélo, en roller, à cheval, en fauteuil roulant ou en poussette, le chemin entre Verre et Mer et le chemin vert du Petit Caux sont faits pour vous!

Le chemin entre Verre et Mer

Inauguré en 2021, le chemin entre Verre et Mer est un itinéraire de promenade et de randonnée de 18 km qui traverse 7 communes de la Vallée de la Bresle. Ce chemin, entièrement requalifié et réaménagé par la Communauté de communes, est un outil de mobilité douce et de découverte du patrimoine naturel et culturel de la Vallée.

Avec une bande roulante de 3 mètres de large et 4 passerelles pour franchir les cours d'eau, il permet de relier et de mettre en valeur les nombreux sites de loisirs et les hébergements touristiques de la Vallée, tels que les étangs de la Bresle, Eu, Le Tréport et Mersles-Bains.

Que vous soyez un amateur de nature, un sportif ou simplement en recherche d'une promenade en famille, le chemin entre Verre et Mer, qui est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite, offre une expérience unique à la découverte des paysages et des charmes de la Vallée de la Bresle.

Le chemin vert du Petit Caux

Le chemin vert du Petit Caux s'inscrit dans le schéma directeur des modes doux. porté par la Communauté de communes. Ce chemin s'assoit sur le tracé d'une ancienne voie ferrée partagé avec la Communauté de communes de Falaises du Talou, lona de 17 km. Notre responsabilité de gestion s'étend sur une distance d'environ 6, 5 km et englobe les communes d'Eu et de Saint-Remy-Boscrocourt.

Des aménagements et un espace de vie convivial pour les familles

Les usagers peuvent y retrouver une aire de repos et de détente, des tables de pique-nique, une halte pour les chevaux, des panneaux d'informations mais aussi un verger et de nombreux arbres fruitiers.

EN CHIFFRES

SUR LE CHEMIN VERT DU PETIT CAUX

70 000

passages enregistrés depuis l'ouverture du chemin en juillet 2023. 14

9000

arbres plantés.

32

pommiers plantés avec les enfants du centre aéré La Hétraie d'Eu.



ruches installées pour favoriser la biodiversité.







GRAND ANGLE



Déchets: augmentation de la TEOM, gestion des déchets, financement du service ... Transparence et explications!

Augmentation des déchets que nous produisons, augmentation des coûts de traitement des déchets, augmentation des coûts de l'énergie, augmentation des taxes ... La gestion des déchets est un défi croissant pour notre collectivité.

Comprendre la TEOM

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) n'est pas une simple ligne sur votre feuille d'imposition. Elle doit financer l'ensemble du service public des déchets.

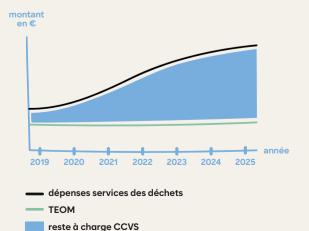
- Mise à disposition des bacs et conteneurs
- Ramassage des ordures ménagères et des déchets recyclables
- Le transport vers les centres de tri et de traitement
- Le tri et le recyclage des déchets
- La gestion des 3 déchèteries et d'un point déchets verts
- **L'enfouissement** des déchets
- Les animations dans les écoles
- La gestion et le nettoyage des points d'apport volontaire



Pourquoi l'équilibre économique du service est problématique?

Depuis plusieurs années, la TEOM ne permet plus de couvrir les dépenses du service déchets.

La TEOM ne couvre que 65% des dépenses réelles. Le reste à charge (35%) est payé par le budget général de la CCVS, soit environ 2,5 millions € en 2024.



Raisons pour expliquer la hausse des dépenses du service déchets :

- **1** L'augmentation du prix des marchés de collecte, révisions de prix (+15%) et gestion des déchèteries (+34%).
- 2 Augmentation de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). (18 € la tonne en 2020 à 65 € la tonne en 2025 hors taxes).
- **Baisse du prix de rachat** des matières premières liée au contexte économique.

Pourquoi augmenter la TEOM?

Lors du conseil communautaire du 9 avril 2024, les élus communautaires ont voté l'augmentation de la TEOM pour compenser les dépenses liées au service déchets.

2 choix étaient possibles :

- Ne pas augmenter la TEOM, au risque de ne plus réussir à maintenir nos services publics actuels et ne plus pouvoir investir dans les projets à venir pour le territoire.
- Augmenter la TEOM progressivement et couvrir en totalité le coup du service, en passant à 11% en 2024, 12% en 2025 et 13% en 2026.

Le guide du tri pour mieux trier

Flashez ce QR code et retrouvez toutes les consignes de tri et bonnes pratiques qui s'appliquent aux 28 communes de la CCVS! Rendez-vous sur le site villes-soeurs.fr





Fonctionnement et gestion des déchets

Pour gérer les déchets, la Communauté de communes met en place plusieurs services :

- La collecte des déchets : les ordures ménagères les emballages recyclables, le verre sont collectés en porte-à-porte ou dans des points d'apport volontaire.
- Le transport des déchets : les déchets collectés sont ensuite transportés vers des centres de traitement.
- Le traitement et la valorisation des déchets: les déchets sont stockés, compostés ou recyclés.

Les déchèteries : La CCVS compte
 3 déchèteries sur le territoire :
 Beauchamps, Ault, Le Tréport et un point déchets verts à Criel-sur-Mer.



BIEN VIVRE



Que propose le relais petite enfance?

Le relais petite enfance (RPE) joue un rôle essentiel au sein de la Communauté de communes des Villes Soeurs en offrant un soutien précieux aux parents, futurs parents, jeunes enfants, et professionnels de l'accueil individuel.

Vous recherchez un mode de garde pour vos enfants?

Le guichet unique du relais petite enfance est là pour vous aider! Fini le stress des démarches administratives, nous vous accompagnons à chaque étape.

- Aide à la recherche d'un mode de garde : individuel ou collectif, nous vous orientons vers la solution la plus adaptée à vos besoins.
- Soutien administratif: constitution du dossier, inscription, aides financières... Nous simplifions vos démarches.
- Conseils personnalisés: nos agents répondent à toutes vos questions et vous guident dans vos choix.

Le relais petite enfance de la CCVS offre une variété d'activités gratuites pour les enfants en bas âge. Ces activités comprennent des animations collectives telles que l'éveil musical, la cuisine, la motricité libre, le yoga relaxation, ainsi que des ateliers de massage et de portage bébé avec les parents. Des réunions d'information à thème, des sorties et des événements sont également proposés.

Les activités sont ouvertes aux assistantes maternelles et gardes à domicile, avec un maximum de 15 enfants par atelier.

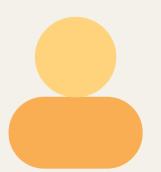
Les inscriptions sont obligatoires via le 02 27 28 03 91 ou rpe@villes-soeurs.fr.

Contactez-nous!

- Téléphone : 02 27 28 03 91
- Vous souhaitez prendre rendez-vous? Flashez ce QR code!







Enfance-jeunesse: rire, apprendre et grandir ensemble

Depuis 2017 la Communauté de communes propose un accueil collectif pendant les petites et grandes vacances sur l'ensemble du territoire des 28 communes. L'objectif est que chaque enfant dispose des mêmes offres ludiaues et éducatives.

Animez les vacances de vos enfants

La Communauté de communes organise pour vos enfants des accueils de loisirs sans hébergements (ALSH), des camps d'été, des road trips, des séjours d'été (20 000 euros par an), des séjours ski (104 000 euros en 2024).

La CCVS en participant à hauteur de 1 215 € par enfant pour un séjour ski, permet à des jeunes, de vivre des aventures qu'ils n'auraient peut-être pas pu connaître sans ce soutien financier.

Des chantiers jeunes bénévoles permettent à vos enfants de travailler sur des projets communautaires, que ce soit rénover un espace public ou embellir un quartier. La Communauté de communes subventionne le centre social l'Ancrage, Pastel et le centre des Fontaines à hauteur de 1250 € par chantier.

BAFA et BAFD:

Devenez animateur!

Le BAFA et le BAFD sont des diplômes qui vous permettent d'encadrer des enfants et des adolescents.

À partir de 16 ans, les jeunes peuvent devenir bénévole afin de découvrir le métier d'animateur. Vos enfants s'immergeront au minimum une semaine dans une structure enfance jeunesse du territoire.

À partir de 17 ans, la Communauté de communes des Villes Sœurs pourra sur dossier et sous conditions, financer 85% du coût du reste à charge du BAFA. En 2024, 16 jeunes ont commencé leur formation et 10 l'ont déjà finalisée.

Envoyez vos candidatures à : enfancejeunesse@villes-soeurs.fr



100 navigateurs : Explorez, apprenez, naviguez !

Tu as entre 10 et 17 ans et tu habites dans les Villes Soeurs? Deviens un navigateur et découvre l'univers fascinant du nautisme!

La Communauté de communes des Villes Soeurs s'associe aux acteurs de la station nautique pour te proposer une aventure unique. Que tu sois débutant ou déjà passionné, des activités spécialement conçues pour les jeunes de ton âge t'attendent.

Tu pourras t'initier à la voile, au kayak, paddle, pirogue, surf, piscine et pêche. Embarque avec nous pour une expérience inoubliable!



Bibliothèques: une nouvelle ère qui se veut numérique et humaine!



Le réseau des bibliothèques des Villes Sœurs, regroupe 9 bibliothèques et médiathèques, c'est un pôle culturel dynamique et connecté. Il a pour objectif de faciliter l'accès à la culture et à la connaissance pour tous, gratuitement, en rapprochant les bibliothèques des habitants grâce au maillage du territoire! Les bibliothèques d'aujourd'hui sont des lieux dynamiques et accueillants, qui se réinventent.

Des lieux où la culture prend vie!

Des ateliers, des animations et des événements sont organisés tout au long de l'année.

- Pour les enfants : des ateliers contes, des séances de lecture, des jeux de société...
- Pour les adultes : des conférences, des formations informatiques...

Un monde de découvertes à portée de clic.

Votre carte de lecteur vous permet aussi d'accéder à des ressources numériques : vidéo à la demande, presse en ligne, livres numériques, musique, autoformation, jeunesse... Le tout, accessible 7 jours sur 7 et 24 h sur 24, depuis votre canapé! Demandez conseil à votre bibliothécaire!



N'attend pas! Poussez les portes de votre bibliothèque!

bonnes raisons de se rendre à la bibliothèque



L'accès aux bibliothèques est gratuit pour tous les habitants du territoire

Vous n'avez pas besoin de devenir membre pour venir consulter les documents sur place! La carte lecteur devient uniquement nécessaire en cas d'emprunt ou pour accéder aux ressources en ligne.

Des espaces de vie connectés et collaboratifs

Nos bibliothèques sont des lieux de vie où l'on peut participer à des évènements, se retrouver, travailler en groupe, consulter internet ou simplement se détendre.

Échappez aux écrans : Retrouvez le plaisir de lire des

Rien ne remplace le plaisir de tourner les pages d'un livre papier et de se plonger dans son histoire, loin des écrans et de la lumière bleue.



Bougez, vibrez, dépensez vous : le sport, c'est la vie!

Pas besoin d'être un champion olympique pour profiter des bienfaits du sport! Il existe une multitude d'activités, individuelles ou collectives, qui s'adaptent à tous. Il y aura forcément une discipline qui vous fera vibrer!

O2S: Votre partenaire santé et bien-être à Eu

O2S est bien plus qu'une salle de sport. Le centre vous propose une approche globale de la santé, que vous soyez sportif débutant ou confirmé!

- Cours collectifs: Pilates, circuit training, danse fitness, strong, gym douce, full body... Il y en a pour tous les goûts!
- Espace forme: Des appareils de cardio et de musculation dernière génération.
- Espace bien-être et soins esthétiques : Détendez-vous et laissez-vous chouchouter par notre esthéticienne.
- Ateliers et conférences : Des experts vous conseillent sur la nutrition, le bien-être et la santé.

Suivez-toutes les actualités

de vos centres sur Facebook







O2 Falaises

O2 Falaises: comme un poisson dans l'eau!



Saviez vous que le centre aquatique O2 falaises est un équipement de la Communauté de communes des Villes Sœurs?

Un engagement fort pour l'apprentissage de la natation

La Communauté de communes est particulièrement investie dans l'apprentissage de la natation chez les enfants. Elle met à disposition chaque semaine le centre aquatique pour que les enfants scolarisés dans les écoles du territoire puissent bénéficier d'un apprentissage de la natation. La CCVS assure également la prise en charge des transports de l'école vers le centre aquatique.

Un lieu pour tous les publics

Que vous soyez amateur de sport, en recherche de détente ou simplement à la découverte de nouvelles sensations, O2 Falaises a quelque chose à vous offrir. Le centre aquatique propose une large gamme d'activités, des cours de natation aux séances d'aquagym, en passant par le sauna et le iacuzzi.

Des équipements modernes et de qualité

Laissez-vous ensuite tenter par un moment de relaxation au sauna, savourez les bienfaits des cascades et jets massants, ou offrez-vous un instant de détente dans le jacuzzi.





O2S







